

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAUSASC****Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Date de la Convocation : 09/12/2022

En exercice : 19

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Procurations : 4

Date d’Affichage : 16/12/2022

**L’an deux mil vingt-deux et le quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de BLAUSASC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LOTTIER, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames ~~Evelyne LABORDE~~, Noémie DEQUIDT, Charlette VELLA, Sophie REDJEB, Isabelle JEANSON, ~~Nathalie GHIGLIONE~~, Magali REYMONENQ, Valérie MORELLI, Lise FABRON, Messieurs Yves PONS, Jean-Pierre ROCH, ~~Michel GORODETSKA~~, Pierre PANDOLFI, ~~Georges COPPIN~~, Christophe ALAMEL, Cédric MILLON, Thibault KHELSTOVSKY, Benjamin BERKOUKCHI et Michel LOTTIER

**ABSENTS EXCUSÉS** : *Evelyne LABORDE a donné procuration à Michel LOTTIER, Nathalie GHIGLIONE a donné procuration à Thibault KHELSTOVSKY, Michel GORODETSKA a donné procuration à Yves PONS, Georges COPPIN a donné procuration à Cédric MILLON*

Noémie DEQUIDT est nommée secrétaire de séance

**Délibération n°108-2022**

**Objet** : **Modification de la délibération du 21/11/2022 relative à la vente d’un local à la Pointe de Blausasc intégré à une copropriété et qui représente le lot n°2**

Monsieur le Maire rappelle :

Que par délibération du 21/11/2022 vous l’avez autorisé à vendre à la société ONENESS HM (*et non ONEMESS comme indiqué par erreur sur ladite délibération*), représentée par le Docteur David MARTIANO, le lot n° 2 de 105.70 m<sup>2</sup> cadastré section AB 285 pour un montant de 370 000 € (trois cent soixante-dix mille euros).

Or, ce n’est pas société ONENESS HM qui va acquérir ce bien, mais la SCI JADE, numéro SIREN 882 657 760, représentée par le Docteur David MARTIANO.

le conseil municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- **Approuve** la vente à la SCI JADE représentée par le Docteur David MARTIANO, le lot n° 2 de 105.70 m<sup>2</sup> cadastré section AB 285 pour un montant de 370 000.00 € (trois cent soixante-dix mille euros),
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession,
- **Dit** que les frais d’actes et d’enregistrement aux hypothèques sont à la charge de l’acquéreur

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Michel LOTTIER

